

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2019–2020

17 MARS 2020

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 17 MARS 2020 (APRÈS-MIDI)

—

TABLE DES MATIÈRES

1	Congés et absences	3
2	Approbation de l'ordre du jour	3
3	Prise en considération	3
4	Déclaration du ministre-président	3
5	Proposition de modification du règlement du Parlement (doc. 78 (2019-2020) n° 1)	4
6	Proposition de décret octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 (doc. 79 (2019-2020) n° 1)	4
6.1	Discussion générale conjointe	4
7	Proposition de modification du règlement du Parlement (doc. 78 (2019-2020) n° 1)	10
7.1	Examen et vote de l'article unique	10
8	Proposition de décret octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 (doc. 79 (2019-2020) n° 1)	10
8.1	Examen et vote des articles	10
9	Proposition de modification du règlement du Parlement (doc. 78 (2019-2020) n° 1)	10
9.1	Vote nominatif sur l'ensemble	10
10	Proposition de décret octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 (doc. 79 (2019-2020) n° 1)	10
10.1	Vote nominatif sur l'ensemble	10

Présidence de M. Rudy Demotte, président.

– *La séance est ouverte à 15h00.*

– *Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – Ont prié d’excuser leur absence à la présente séance: MM. Soiresse Njall, Hermant, Tzanetatos, Gardier, Dodrimont, Maroy, Courard, Devin, Frédéric, Furlan, Hardy, Legasse, Lenzini, Antoine, Bierin, Desquesnes et Segers, Mmes Roberty, Pécriaux, Durenne, Nikolic, Bertrand, Lekane, Vandevoorde, Galant, Ahallouch, Vandorpe et Pavet, pour raisons de santé ou retenus par d’autres devoirs.

2 Approbation de l’ordre du jour

M. le président. – Conformément à l’article 7 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion de ce mardi 17 mars 2020, a procédé à l’élaboration de l’ordre du jour de la séance plénière de ce jour.

Personne ne demandant la parole, l’ordre du jour est adopté. (*Assentiment*)

3 Prise en considération

M. le président. – L’ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19, déposée par Mmes Gahouchi et Schepmans, M. Segers ainsi que Mmes Greoli et Maison (doc. 79 (2019-2020) n° 1).

Personne ne demandant la parole, je vous propose de discuter de cette proposition de décret dans quelques instants. (*Assentiment*)

4 Déclaration du ministre-président

M. le président. – La parole est à M. Jeholet, ministre-président.

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – Ce sont des circonstances d’une exceptionnelle gravité qui justifient notre réunion de ce jour. À travers les mesures prises et celles à prendre demain, nous voulons plus que tout protéger notre population et sauver des vies.

Le motif de notre réunion est exceptionnel, tout autant que la demande que j’ai la responsabi-

lité, en tant que ministre-président, de vous adresser! Jamais dans l’histoire de notre institution un gouvernement communautaire n’a été amené à solliciter du Parlement, c’est-à-dire de l’instance démocratique qui a le devoir de le contrôler, que soit votée la procédure dite des pouvoirs spéciaux.

Tous les démocrates qui composent votre Assemblée et qui placent très haut leur devoir de contrôle sur l’action de l’exécutif savent au plus profond d’eux-mêmes combien une telle demande et une telle décision exigent la conscience la plus haute de la responsabilité qui nous incombe. Ils savent que demander les pouvoirs spéciaux exige la conscience la plus aigüe de devoir participer de la manière la plus rapide et la plus efficace qui soit à l’effort national de lutte contre l’épidémie qui frappe notre population.

Soyez assurés que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles prend la pleine mesure des tâches à accomplir et de l’ampleur de celles-ci. Soyez assurés qu’avec mes collègues, les ministres chargés des différentes compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous sommes résolus à ne rien négliger pour que nous puissions œuvrer efficacement à la lutte contre l’expansion du coronavirus, et ce, jusqu’à extinction complète de ce fléau.

Nous travaillerons en parfaite entente avec nos collègues, les ministres des entités fédérées ainsi que ceux du gouvernement fédéral. Nos décisions seront fondées sur les recommandations du milieu médical et scientifique. Un principe de précaution généralisé guidera notre action. L’attitude du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en tant que représentant de l’autorité publique, se veut efficace dans l’action, exemplaire et rassurante pour nos concitoyens. C’est à eux que je pense en premier lieu cet après-midi en prenant la parole devant vous, à ces hommes, ces femmes, ces enfants, ces personnes que l’âge ou les circonstances de la vie ont rendus plus fragiles. Je pense aux familles touchées, dont un membre ou un proche lutte, heure après heure, minute après minute, contre le virus.

Mais penser à ces victimes, c’est aussi penser à ces femmes et à ces hommes dont le métier nous rappelle soudain qu’il est un des plus humains qui soient: soigner. Aux personnes qui aident et soutiennent les plus faibles, à nos travailleurs des crèches et des structures de la petite enfance, à nos chercheurs et à nos centres universitaires, à nos enseignants et à nos acteurs de l’école, à nos prestataires de soins, à notre personnel enseignant, je présente les remerciements et les encouragements des élus francophones de Bruxelles et de Wallonie.

Nous devons aussi être attentifs à la solidarité qui s’installe parmi les secteurs d’activités particulièrement touchés, comme le secteur HORECA, le secteur culturel et, plus généralement, tous les secteurs associatifs.

Même s'il s'agit du combat de chacune et de chacun contre l'expansion de la maladie, les pouvoirs publics ont une mission vitale à remplir. Je vous garantis que le gouvernement que je préside mettra tout en œuvre pour exécuter cette mission vitale qui lui incombe. C'est fort de cette certitude que j'ai l'honneur de demander à votre Assemblée de voter l'octroi au gouvernement de pouvoirs spéciaux portant sur deux sujets spécifiques: la lutte contre l'épidémie de coronavirus en cours ainsi que l'organisation de la future rentrée scolaire et académique.

Cette proposition de décret n'est en aucun cas un cadeau ou un blanc-seing donné au gouvernement! Au contraire, c'est pour lui la charge d'une responsabilité immense: une responsabilité à la hauteur des enjeux actuels, mais aussi du travail et de l'engagement de tous les acteurs de notre Fédération. Qu'il s'agisse du personnel médical, soignant, technique ou ouvrier de nos hôpitaux, tous mobilisés, du personnel enseignant, des parents, des élèves, des étudiants, des jeunes, des sportifs, du monde de la culture, des médias, de l'accueil de la petite enfance, des maisons de justice, de Wallonie-Bruxelles International (WBI), du ministère et bien d'autres encore, tous attendent de nous que la Fédération Wallonie-Bruxelles reste opérationnelle pendant la crise et qu'elle soit pleinement mobilisée et en état de marche dès que cette-ci sera terminée.

J'invite chacune et chacun, en tant que responsable public, à faire preuve de responsabilité. Je profite de l'occasion pour saluer les groupes cdH et DÉFI de s'être joints à la proposition des groupes de la majorité.

À titre personnel, je vous souhaite, à chacune et chacun d'entre vous, de veiller sur vous-mêmes, sur vos proches et sur autrui. *(Applaudissements)*

5 Proposition de modification du règlement du Parlement (doc. 78 (2019-2020) n° 1)

6 Proposition de décret octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 (doc. 79 (2019-2020) n° 1)

6.1 Discussion générale conjointe

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale conjointe de la proposition de modification du règlement et de la proposition de décret.

La discussion générale conjointe est ouverte.

La parole est à Mme Gahouchi.

Mme Latifa Gahouchi (PS). – En plus des pensées solidaires envers les personnes malades, permettez-moi tout d'abord d'avoir une pensée émue pour les personnes décédées du Covid-19 et d'exprimer mes plus sincères condoléances et mon soutien à leur entourage.

Je voudrais ensuite remercier toutes les femmes et tous les hommes qui œuvrent sans relâche pour endiguer la pandémie du Covid-19 qui, après d'autres contrées, frappe notre pays. Je souligne le courage exemplaire de toutes les personnes actives dans le milieu hospitalier ou dans les services dont le maintien reste assuré par des professeurs, des puériculteurs, des agents de la fonction publique, des travailleurs sociaux. J'y inclus les personnes qui travaillent dans les services du gouvernement ou du Parlement. Je salue également ces nombreux élans citoyens solidaires, lancés par les jeunes notamment, qui démontrent le courage, la dignité et le sens civique dont fait preuve notre population.

Pour le groupe PS, il importe de soutenir des mesures fortes et responsables afin de limiter les conséquences sanitaires, économiques et sociales de la crise actuelle. Ces mesures concernent notamment la cohésion sociale dont la Fédération Wallonie-Bruxelles est le levier majeur, à travers ses compétences, par le biais de l'école, de la culture, des sports, de l'aide à la jeunesse, de la petite enfance. Pour porter leur plein effet, ces mesures doivent être concertées, tant entre niveaux de pouvoir qu'au sein du gouvernement.

La priorité, au-delà des mesures équilibrées prises pour protéger la cohésion sociale et la santé de tous, est l'accessibilité de l'information pour tous les publics, y compris les plus fragiles.

Le succès de la stratégie menée repose sur la cohérence de l'action publique et sur le sens civique des citoyens qui doivent adhérer à cette action. Nous devons à tout moment assurer un accompagnement maximal des acteurs et citoyens face à une situation sans précédent. Nous devons par ailleurs veiller à répondre en permanence aux besoins essentiels pour préserver le climat serein et la confiance dans les actions menées.

À ce stade, il est bien évidemment prématuré de chiffrer les impacts sur les finances, le budget et les emplois de la crise que nous traversons, mais il nous faudra y rester particulièrement attentifs. Il faudra être à l'écoute des différents secteurs et actionner les outils de l'État providence les plus susceptibles de parer aux effets négatifs. Le renforcement des collaborations et les coordinations intergouvernementales et intragouvernementales détermineront notre capacité à sortir de cette crise en préservant au maximum nos concitoyens.

Notre Parlement se réunit aujourd'hui pour donner une réponse tout à fait exceptionnelle à une situation qui l'est tout autant. La pandémie du Covid-19 nous frappe tous, à quelque titre que ce soit. Nous vivons une période très difficile! Cha-

cun n'en a peut-être pas encore conscience aujourd'hui! Cependant, depuis jeudi dernier, le niveau fédéral et les entités fédérées ont pris la mesure de l'enjeu, en dictant des recommandations de confinement et de distanciation sociale. Ces mesures ont pour but d'enrayer la propagation du Covid-19, mais aussi, et surtout, d'éviter l'engorgement de notre système de santé.

Où que nous posions notre regard, cette crise sanitaire met largement à l'arrêt presque toute l'activité sociale, économique et culturelle de Wallonie et de Bruxelles. Aucun secteur n'est épargné. Face à cette réalité, il nous faut agir pour préserver la santé des personnes avant tout, mais aussi pour venir en aide à tous les secteurs impactés. Cela nécessite une réaction en temps réel qui ne peut souffrir d'aucune lenteur. À situation exceptionnelle, réaction exceptionnelle! C'est d'autant plus nécessaire quand nous voyons combien les procédures d'adoption des textes décrets peuvent parfois être lentes.

L'octroi de pouvoirs spéciaux au gouvernement est une première pour notre Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette mesure peu banale est à la hauteur des enjeux du moment. Elle ne constitue pas un chèque en blanc, dès lors que l'action du gouvernement est encadrée: le gouvernement doit viser à prendre toutes les mesures utiles pour prévenir et traiter les situations problématiques et urgentes, et ce, dans le cadre strict de la pandémie occasionnée par le Covid-19 et de ses conséquences, sous peine de péril grave. En outre, au cas où le Parlement serait dans l'impossibilité de se réunir, une habilitation est également prévue afin que le gouvernement puisse, aux seules fins d'assurer la continuité du service public malgré la pandémie, prendre toutes les mesures dans les matières qui relèvent de la compétence de la Fédération dans le but soit de préparer la rentrée scolaire et académique 2020-2021, soit de répondre à une impérieuse nécessité dûment démontrée. Cette délégation de pouvoirs peut paraître très large, mais il n'en est rien.

Nous avons entièrement confiance dans la volonté du gouvernement d'agir vite et fort pour répondre aux enjeux et aux conséquences de la crise actuelle. Les enjeux sont connus! Les solutions ne sont l'apanage de personne! Nous devons mener une action collective! La population souhaite que les responsables soient à la barre! L'heure n'est sans doute pas à l'énumération des mesures que le gouvernement doit prendre, mais il pourrait néanmoins nous tracer les lignes de son action prochaine.

Les mesures qui ont déjà été prises par le gouvernement démontrent que ce dernier est à la hauteur des attentes légitimes des citoyens et qu'il agit avec sang-froid pour sortir de cette crise. Il a fait preuve de clairvoyance et de cohésion. Au nom de mon groupe, je vous en remercie, Mesdames et Messieurs les Ministres!

Tant notre suivi des actions entreprises par le gouvernement que la qualité de débat que nous menons à leur sujet démontrent notre vocation à nous mettre au service de l'intérêt collectif et des citoyens. Cet intérêt collectif prime, comme le prouve le fait que deux partis de l'opposition ont décidé de soutenir cette action commune. L'intérêt des citoyens mérite en effet que nous transcendions nos divergences pour assembler nos forces et nous unir autour de solutions adaptées et protectrices.

Les périodes de crise permettent de faire émerger des solutions créatives et solidaires et de battre en brèche le mythe selon lequel, dans la nature, la loi du plus fort l'emporte dans la majorité des cas. La compétition n'est pas un état naturel. Elle est bien souvent contre-productive, inefficace, voire toxique, au contraire de la collaboration.

Gageons que le monde à bâtir sera plus juste, plus solidaire, plus durable et plus prospère grâce au renforcement de l'entraide et de la fraternité universelle dont nous sommes aussi les garants, à condition de contribuer par nos actes à leur émergence!

M. le président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Mes pensées, tout comme les vôtres, chers collègues, vont évidemment aux victimes décédées et à leurs familles. Mes pensées vont aussi aux malades et à leurs familles qui doivent affronter des conditions bien difficiles en ce moment. Je tiens moi aussi à adresser mes remerciements les plus sincères à tout le personnel qui s'engage en première ligne pour soigner et aider celles et ceux qui en ont besoin, dans des conditions qui ne sont pas faciles depuis longtemps. Ils sont très courageux, prennent leurs responsabilités et s'engagent. Ils ont la ferme volonté de remplir leur devoir dans ces conditions. Ils méritent notre respect le plus profond et nos plus vifs remerciements.

Je pense évidemment à tout le personnel des soins de santé, mais aussi à tous les enseignants qui se sont engagés, ainsi qu'aux services de l'aide à la jeunesse et aux services de la petite enfance qui sont sur le pont. Mes pensées vont aussi au secteur culturel qui devra probablement faire face à des conséquences compliquées, vraisemblablement désastreuses pour certains. Ce secteur mérite tout notre soutien et devra faire l'objet de toute une série de mesures à prendre par le gouvernement, qui semble effectivement en avoir l'intention.

Je voudrais aussi saluer les initiatives citoyennes. Je constate de plus en plus que, dans la société, des groupes se constituent, des plateformes se créent, par exemple sur WhatsApp, des gens se rassemblent pour proposer leurs services, pour garder les enfants. Il y a aussi des mamies qui ont sorti leur machine à coudre pour confec-

tionner ces fameux masques qui manquent dans les hôpitaux et les maisons de repos. Ces initiatives sont vraiment formidables et montrent que, dans l'adversité, la population sait faire preuve de solidarité. C'est quand même une des plus belles qualités de l'humanité qu'il faut souligner ici.

Des mesures ont déjà été prises par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles sont relativement conséquentes et d'autres vont probablement s'y ajouter, car la situation évolue de jour en jour et même d'heure en heure. Nous les approuvons! Nous approuvons qu'en radio et en télévision, on ait décidé de diffuser, avant et après les informations, des messages rappelant les mesures élémentaires de précaution et de protection contre la propagation du virus. Nous approuvons évidemment les mesures d'ouverture des écoles pour assurer la prise en charge des enfants des personnes travaillant dans les secteurs des soins de santé et de la sécurité publique pour leur permettre d'aller travailler. Toutes ces mesures sont nécessaires et ont pour but de protéger la santé de la population. Nous voulons bien entendu soutenir toutes les mesures qui vont dans ce sens. Elles doivent être prises.

Cela dit, nous considérons que l'attribution de pouvoirs spéciaux au gouvernement n'est pas forcément justifiée, dans la mesure où, même si ce dernier est amené à prendre des mesures fortes et urgentes, l'octroi des pouvoirs spéciaux signifie mettre un peu de côté le fonctionnement d'une institution de la démocratie, à savoir le Parlement. Sans avoir l'intention de paralyser le fonctionnement du gouvernement, nous pensons que, comme il a été dit ce matin au Parlement wallon, la richesse de notre Assemblée réside dans le fait que tous les députés ici présents peuvent contribuer à faire des propositions et, grâce à leur présence sur le terrain et à leur connaissance de celui-ci, rapporter les éventuels soucis qui se poseraient lors de l'application des mesures en question.

Des petits soucis se posent sur le terrain au niveau de l'organisation de l'ouverture des écoles. Le rôle des députés est aussi de rapporter ce qui se passe sur le terrain et, donc, de contrôler l'activité du gouvernement. Voilà pourquoi nous ne pourrions pas approuver la délégation de pouvoirs spéciaux au gouvernement. Je répète que nous soutiendrons toutefois les mesures visant à protéger la santé de la population, même si elles sont radicales et qu'elles ne sont pas faciles à accepter.

Aujourd'hui nous est également soumise une proposition de modification du règlement du Parlement. Dans notre esprit, il faut à tout prix arriver à ce que les parlementaires puissent continuer à exercer leur rôle qui consiste à déposer et examiner des propositions, à relayer ce qui se passe sur le terrain et à contrôler l'action du gouvernement. Nous pensons qu'il serait judicieux de réfléchir ensemble. La présente proposition vise à trouver la meilleure façon de fonctionner, notamment grâce à des vidéoconférences et à des moyens

électroniques. Il serait important de l'affiner quelque peu afin de permettre à tous les parlementaires de continuer à travailler, même si les commissions et la séance plénière ne peuvent pas se réunir de façon physique en raison des mesures de restriction qui seront probablement prises et compte tenu du fait que certains collègues sont casernés chez eux pour se soigner. Il convient donc de prendre des mesures qui permettent de travailler de façon électronique et à distance. Mais nous devons avoir la possibilité de continuer à exercer notre rôle d'élus et de représentants de la population.

En conclusion, nous nous abstenons lors du vote sur la proposition de décret, mais nous approuverons la modification du règlement en espérant qu'on pourra encore l'affiner par la suite. Nous sommes dans une situation compliquée et inédite. Rien de tel ne s'est jamais produit en Belgique en temps de paix. Nous prendrons bien entendu nos responsabilités, mais elles consistent aussi à ne pas donner carte blanche pour des mesures susceptibles de dépasser les objectifs visés.

M. le président. – La parole est à Mme Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR). – La proposition de décret qui est soumise à notre examen et qui a été cosignée par plusieurs groupes est de nature à permettre au gouvernement de répondre à deux enjeux fondamentaux.

Le premier enjeu consiste à permettre au gouvernement de prendre, dans les prochains jours et les prochaines semaines, toutes les mesures rendues nécessaires par la crise sanitaire que nous traversons. Les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont en effet directement touchées par le Covid-19. L'activité des écoles est suspendue; le monde culturel est à l'arrêt; l'accueil de la petite enfance ainsi que l'activité de l'aide à la jeunesse et des maisons de justice doivent être réorganisés. Les hôpitaux universitaires sont en première ligne dans la gestion de la crise. Il nous faut leur apporter tout notre soutien!

Le second enjeu est celui de la continuité des services publics. Nous devons nous assurer qu'une fois la crise passée, nous pourrions poursuivre les réformes entamées et envisager la prochaine rentrée scolaire et académique de manière sereine, sur la base de textes décrets qui correspondent aux attentes légitimes des acteurs et citoyens. Qu'il s'agisse d'anticiper la pénurie d'enseignants ou de réformer le système des bourses d'études, le gouvernement doit poursuivre son action et adapter les textes correspondants.

J'entends certains dire que cette proposition de décret pourrait priver le Parlement du contrôle démocratique. Il n'en est rien! Cette proposition de décret est nécessaire et salutaire! Elle comporte suffisamment de balises pour empêcher tout dérapage! Nous, parlementaires, serons sur le terrain et à l'écoute des intervenants; nous porterons et sui-

vrons les dossiers tout le temps que durera l'actuelle crise.

Pour le groupe MR, la proposition de décret répond à l'ensemble de ces objectifs et ces attentes. Mon groupe soutient dès lors pleinement cette initiative.

La proposition de règlement, quant à elle, va dans le même que la proposition de décret et tient compte des circonstances exceptionnelles que nous connaissons.

M. le président. – La parole est à Mme Greoli.

Mme Alda Greoli (cdH). – Au nom du groupe cdH, je voudrais non seulement avoir une pensée pour les familles touchées par le Covid-19, mais surtout exprimer nos plus sincères condoléances aux familles qui sont ou seront touchées par un deuil.

Je voudrais aussi remercier les personnes qui, malgré les craintes et les informations parfois contradictoires, continuent à faire leur travail au quotidien dans les crèches, les écoles, les associations d'aide à la jeunesse et les accueils. Je pense notamment aux accueils de personnes handicapées, même s'ils ne relèvent pas de la compétence de la Fédération. Dans ces secteurs, les professionnels continuent à travailler. Je les en remercie!

Évidemment, j'ai une pensée particulière pour les personnes actives dans les soins de santé et pour celles qui sont victimes, à titre personnel, familial ou professionnel, de pratiques honteuses de certains qui profitent de la pandémie pour s'enrichir de manière indigne. Les pratiques mises au jour ces deux derniers jours, notamment les faux commis dans le marché public portant sur la commande de masques, sont une honte sans nom!

À situation exceptionnelle, réaction exceptionnelle! Notre seul objectif doit être l'intérêt général! Notre seule obsession doit être de sauvegarder la santé de la population et l'intérêt de nos institutions!

Je me permets de lancer un appel à la jeunesse, d'autant plus qu'elle relève d'une de nos compétences! Je m'adresse à vous les jeunes! Il est gai de se retrouver entre amis et de faire la fête ensemble. Mais, aujourd'hui, le seul endroit où vous avez à vous trouver, c'est votre divan chez vous! Aujourd'hui, la seule manière pour vous de vous conduire en héros, c'est en restant chez vous, en suivant vos cours, en pratiquant la lecture, en usant et abusant des réseaux sociaux, mais aussi et surtout – et j'insiste – en participant à l'intérêt général et, donc, en vous abstenant de vous réunir! Je suis désolée de devoir briser un élan naturel qui consiste à chercher à se regrouper et à faire la fête!

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a la spécificité d'exercer des compétences génératrices de santé: l'accueil de la petite

enfance, l'éducation et l'enseignement, la culture, les sports, l'éducation permanente sont des secteurs créateurs de santé. Tous ces secteurs ont aujourd'hui besoin de solidarité pour pouvoir continuer à fonctionner.

C'est la raison pour laquelle le cdH s'est empressé à soutenir et cosigner les deux textes à l'examen. En effet, il faut permettre au gouvernement de prendre et de mettre rapidement en œuvre les mesures urgentes, nécessaires, visant strictement à apporter une réponse adéquate à la crise sanitaire et à la pandémie du Covid-19.

Certains chantiers essentiels sont en cours: le Pacte pour un enseignement d'excellence, l'évaluation de la formation initiale des enseignants, la réforme des milieux d'accueil de la petite enfance, etc. Il faudra sans doute envisager d'adapter les agendas. J'attire votre attention sur le fait que, même si les échéances doivent être adaptées, les objectifs de ces réformes ne doivent pas s'éloigner. Les mesures qui seront prises dans le cadre de la pandémie doivent servir au mieux la mise en œuvre de ces réformes.

Jusqu'à présent, je n'ai pas entendu le gouvernement sur sa volonté de libérer les moyens nécessaires pour faire face à la crise. Monsieur le Ministre-Président, je voudrais que vous me rassuriez par rapport à la réflexion ou aux décisions du gouvernement sur ces moyens à dégager. Ce faisant, vous apporteriez une réponse utile!

Nous avons cosigné ces deux textes, nous allons les soutenir! Nous continuerons notre travail en relayant les interrogations venant du terrain. Nous vous interpellons et poursuivons ce travail essentiel à la démocratie.

En guise de conclusion, je tenais à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les services du Parlement qui nous permettent de nous réunir en séance plénière, en dépit des conditions difficiles!

M. le président. – Merci pour cet encouragement aux services qui ont effectivement réalisé un travail important dans un délai très court. Je pense que les services du gouvernement ont également été mobilisés. Par ailleurs, je tiens à remercier aussi les membres de la Conférence des présidents pour leur disponibilité.

La parole est à M. Segers.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Au nom de mon groupe, je tiens à commencer par exprimer ici notre soutien aux personnes atteintes par l'épidémie qui touche l'ensemble de notre pays. Ce soutien s'adresse à leurs proches ainsi qu'à nos amis en Flandre, à Bruxelles, en Wallonie et ailleurs.

Nous sommes à leur côté pour traverser l'épreuve qu'ils vivent. Nos pensées les accompagnent... nos pensées et notre amour aussi, pour les victimes et pour leur famille.

Dans le cadre de l'épreuve que nous traversons, nous voyons s'exprimer une fois de plus les solidarités, qui sont si fortes sur notre territoire et dans l'ensemble de notre pays. Ces solidarités nous unissent. Je voudrais ici rappeler leur importance!

Nous saluons aussi toutes les personnes qui mettent sur pied et renforcent les réseaux de solidarité existants. Le monde qui sortira de cette crise sanitaire devra être celui des solidarités. C'est en effet de fraternité et d'union qu'il s'agit: une union nationale dont chacun peut être acteur en suivant les consignes des autorités afin de limiter la propagation du virus, en apportant son attention à la préservation des plus fragiles d'entre nous.

Une société forte est une société qui se bâtit sur cette solidarité et sur notre soutien aux plus fragiles. Les inégalités qui marquent notre société ne s'effacent pas devant la crise – nous en sommes tous conscients – et leur réduction est un souci récurrent dans cette assemblée. Il nous appartient, plus encore aujourd'hui et dans les semaines à venir, de continuer à les prendre en compte dans les politiques.

Les décisions prises à tous les niveaux de pouvoir ont une incidence sur nos vies et agissent comme des révélateurs. Ce qu'elles disent, c'est la place particulière et l'importance des politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles: elles jouent un rôle majeur dans nos vies! Face à l'ennemi commun, il est de notre devoir d'assurer la continuité des institutions au cœur de notre existence. Aujourd'hui, notre Parlement doit prendre lui aussi une mesure exceptionnelle.

Mobiliser les pouvoirs spéciaux n'a rien d'anodin! L'heure est grave! Pour nous, comme pour tant de nos concitoyens, c'est le moment de faire preuve de responsabilité! Notre responsabilité est d'assurer la continuité du travail législatif, de mettre tout en œuvre pour soutenir le service public, d'assurer le soutien au personnel sanitaire et scientifique qui lutte en première ligne.

Nous formulons donc une proposition ce jour. Je tiens à remercier l'ensemble des collègues qui se joignent à cette démarche responsable et qui affichent une attitude constructive dans les conditions et délais que nous savons complexes. Les mesures qui sont proposées sont – j'en ai la conviction – à la hauteur du moment que nous traversons tous.

Ces mesures exceptionnelles ont été élaborées avec la volonté ferme de donner un cadre balisé propre à l'action du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Comme la proposition l'énonce, nous ne pouvons pas exclure à ce stade que certaines mesures de confinement conduisent notre Parlement à ne plus être en mesure de se réunir.

Dans ce cadre, l'activation du mécanisme des pouvoirs spéciaux reste cependant clairement encadrée. La durée de l'habilitation est limitée dans le temps. Les arrêtés pris dans ce cadre exceptionnel devront être confirmés par décret dans un délai de six mois à compter de la fin de la période de pouvoirs spéciaux organisés par la proposition décret. L'habilitation qui est donnée au gouvernement en cas d'impossibilité de réunir le Parlement de la Communauté française est adaptée au contexte dans lequel évolue notre Fédération aujourd'hui: assurer la continuité des services publics pourrait en effet nécessiter de prendre des mesures dans le cadre de nos compétences. Les arrêtés pris par le gouvernement dans le cadre de ce décret seront communiqués au Bureau du Parlement avant leur publication au *Moniteur belge*.

Enfin, la proposition de modification du règlement participe de cette même logique. Afin d'assurer le respect continu des dispositions qui nous concernent en tant que Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous soutenons avec force ces deux propositions. Soutenir ces textes, c'est soutenir l'intérêt public!

Nos habitudes de tous les jours sont actuellement perturbées par des contraintes de survie exceptionnelles. Ces contraintes d'aujourd'hui sont autant de libertés mieux partagées demain. Ces contraintes visent à protéger la vie. En première ligne résistent le personnel soignant, le personnel d'accueil, les travailleurs sociaux, les éducateurs... Ils représentent une force importante et innombrable. Ils sont des défenseurs de la vie. Ils assurent avec courage la continuité des services publics qui nous sont si chers et vitaux. Ils ont tout notre soutien et toute notre admiration!

Les moments que nous vivons dans notre quotidien et dans nos institutions sont aussi générateurs de questionnements guidés par notre intérêt à défendre le travail réalisé par les acteurs de la Fédération. Une société juste, durable, solidaire se construit grâce à l'échange et aux événements qui la font vivre. Une société se bâtit par l'attention qu'elle porte à son éducation, aux enfants et aux jeunes, aux activités artistiques, culturelles, sportives et associatives, aux échanges avec d'autres territoires qui la rendent féconde. En réalité, je pourrais citer tous les secteurs de la Fédération tant nos compétences sont au cœur de ce qui nous fait vivre.

Aujourd'hui, comme nous souffrons de la distance et que les possibilités d'échanges sont limitées, les citoyens qui organisent cette vie sont dans une situation difficile et ils craignent parfois pour leur avenir. Dans ce sens, les soutiens sectoriels annoncés doivent être garantis et salués. Nous sommes aussi aux côtés de ces secteurs. Nous ferons preuve de proactivité et veillerons à répondre aux difficultés qu'ils rencontrent aujourd'hui. Nous serons attentifs à leur survie. C'est également notre responsabilité. Il est aussi de notre responsabilité de soutenir les acteurs

culturels et artistiques qui sont aussi en première ligne quand il faut redonner de la vie.

La nécessité de préserver nos corps, au détriment de nos cœurs et de nos esprits, est difficile, mais elle rappelle que, sans nourriture sociale, nous aurons vite fait de perdre notre raison d'exister. Alors que nous nous aimons, notre plus grande preuve d'affection aujourd'hui est de garder la distance et de nous montrer rigoureux.

Nous disons à ce Parlement, comme nous disons à chaque citoyen et à chaque ami, que ces semaines de lutte et de difficultés seront, dans quelque temps, autant de semaines de victoire. Chaque personne préservée et guérie sera une victoire. Chaque enfant qui naîtra dans une période aussi difficile symbolisera une victoire. La génération qui sortira de ce moment difficile sera plus que jamais une génération d'espoir.

Chez les patients, chez les acteurs des hôpitaux, chez chacun d'entre nous, il y a une force: une force que nous nous donnons. C'est cette force-là qui soutiendra nos bras et nos cœurs. Cette force est aussi le germe de la société transformée qu'il nous reste à construire ensemble. Cette société, nous la voulons résiliente, égalitaire, capable de prévenir les crises globales qui sont les défis de notre temps. Cette société, nous la voulons plus solidaire encore.

J'ai confiance en cette force. Nous sommes ensemble et c'est ensemble que nous vaincrons ce virus.

M. le président. – La parole est à Mme Maison.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – En premier lieu et au nom du groupe DéFI, je tiens à exprimer mes pensées émues et solidaires à trois catégories de personnes.

Tout d'abord, je salue les personnes qui œuvrent sur le terrain et qui n'ont pas, comme nous, la possibilité de respecter une distance de sécurité: les médecins, les infirmiers, les enseignants, les puériculteurs, les agents de la fonction publique. À eux tous, merci!

Ensuite, je m'adresse aux personnes qui subissent les conséquences économiques de la crise sanitaire de plein fouet. Il est important de les assurer de notre soutien, actuel et futur, financier: les commerçants, les indépendants, les artistes et l'ensemble du secteur culturel.

Enfin, j'exprime évidemment tout mon soutien et toutes mes pensées émues et, le cas échéant, mes condoléances aux personnes qui sont directement atteintes par la maladie.

En deuxième lieu, je souhaiterais remercier les services du Parlement. Encore une fois, ils nous ont montré leur efficacité, leur proactivité et leur réactivité à travailler dans des circonstances difficiles et dans l'urgence. À eux tous, merci! Je profite de l'occasion pour vous remercier person-

nellement, Monsieur le Président et Monsieur le Ministre-Président, d'avoir associé le groupe DéFI à certaines étapes de ce processus, notamment à la Conférence des présidents, dans ces circonstances exceptionnelles. J'espère que cela fera jurisprudence.

En troisième lieu, j'aimerais exposer les motifs qui ont incité le groupe DéFI à s'associer au texte octroyant des pouvoirs spéciaux au gouvernement.

Tout d'abord, il s'agit évidemment d'une situation exceptionnelle et inédite. Nous n'en avons jamais connu de telle. Ce fut pourtant le cas entre 1918 et 1920 avec la grippe espagnole. En dehors de ces deux années et des temps de guerre, nous n'avons donc jamais connu une telle situation gravissime.

Notre deuxième motif est plus pragmatique. Avant de voter de tels pouvoirs spéciaux qui impliquent des renoncements du Parlement et de notre démocratie et qui nécessitent toute une série de vérifications préalables, je voudrais revenir sur l'intervention que j'ai faite en tout début de législature. J'ai alors souligné la distance idéologique qui séparait les trois partis formant la majorité. Cette distance me faisait dire que les décisions prises et la Déclaration de politique communautaire (DPC) qui en résultait étaient soit illisibles soit peu ambitieuses. Aujourd'hui, cette distance idéologique qui sépare vos formations politiques – pas nécessairement les personnes, forcément en cette situation de crise – nous permet précisément d'avoir tous nos apaisements sur le contrôle réciproque que vous exercerez les uns sur les autres dans des situations où vous prendrez des décisions qui appartiennent en principe au Parlement.

Enfin, il ne s'agit bien entendu pas pour DéFI d'octroyer un blanc-seing au gouvernement, mais de lui accorder la confiance, d'abord, évidemment, pour la raison que je viens d'évoquer, ensuite – je l'avais également souligné au début de la législature et à occasion des débats sur la DPC – pour les qualités intellectuelles et humaines de l'ensemble des ministres qui composent le gouvernement et qui méritent donc la confiance. En outre, il y aura un contrôle *a posteriori* que les services et les parlementaires pourront exercer et au cours duquel ils pourront apprécier la légalité et la proportionnalité des mesures prises dans le cadre des arrêtés d'habilitation.

La situation commande l'union nationale des partis démocratiques, comme nous l'avons déjà fait par le passé et comme nous le ferons dans d'autres assemblées. Nous prenons et nous prendrons nos responsabilités. Haut les cœurs! Même si vous n'êtes pas médecins, infirmiers ou chercheurs en contact direct avec la population, prenez soin de vous! Prenons soin de nous! C'est la meilleure manière de prendre soin de l'ensemble de nos concitoyens!

M. le président. – La parole est à M. Jeholet, ministre-président.

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président.
– Je voudrais remercier les différents orateurs pour le ton et le fond de leur intervention. L’heure est à l’action, à la responsabilité, au sens du devoir et au sens de l’État!

Le ministre du Budget a annoncé qu’il n’est pas possible d’agir sur les indicateurs. Dès lors, le gouvernement a déjà prévu une provision conjoncturelle. Il s’adressera également au gouvernement fédéral pour demander à l’Europe une flexibilité sur les plans financier et budgétaire. En outre, il a décidé hier de créer un fonds d’urgence pour venir en aide à l’ensemble des secteurs de notre Fédération. Il mesure évidemment les difficultés qu’ils rencontrent. Mes collègues et moi-même les rencontrerons pour bien mesurer leur situation et l’ensemble de leurs problèmes.

Enfin, l’heure est à la responsabilité politique. L’heure est à la responsabilité collective, mais aussi individuelle. Aujourd’hui, ça suffit! Il faut rappeler les mesures de précaution et d’hygiène. Il faut accepter les recommandations prises par le Conseil national de sécurité jeudi dernier. Demain, il faudra accepter les recommandations encore plus drastiques du Conseil qui se réunira à 16 heures.

Ne pas respecter ces recommandations, ce n’est pas être courageux ou fort face au virus, mais c’est être irresponsable, voire lâche. À ceux qui ne veulent absolument pas comprendre, je dis que, s’ils ne veulent pas respecter ces recommandations pour eux-mêmes, qu’ils le fassent au moins pour les autres, pour les personnes qui leur sont chères, pour leurs proches, leurs amis et leurs parents. C’est le mot d’ordre que nous devons marteler. J’ai entendu parler de guerre... je n’aime pas tellement ce vocabulaire anxiogène. L’heure est toutefois grave. Chacun doit donc assumer et prendre ses responsabilités! (*Applaudissements*)

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale conjointe.

7 Proposition de modification du règlement du Parlement (doc. 78 (2019-2020) n° 1)

7.1 Examen et vote de l’article unique

M. le président. – Nous passons à l’examen de l’article unique.

Personne ne demandant la parole, l’article unique est adopté.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l’ensemble de la proposition de modification du règlement du Parlement.

8 Proposition de décret octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 (doc. 79 (2019-2020) n° 1)

8.1 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous passons à l’examen des articles.

Personne ne demandant la parole, les articles sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l’ensemble de la proposition de décret.

9 Proposition de modification du règlement du Parlement (doc. 78 (2019-2020) n° 1)

9.1 Vote nominatif sur l’ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l’ensemble de la proposition de modification du règlement du Parlement.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

65 membres ont pris part au vote.

65 membres ont répondu oui.

En conséquence, la proposition de modification du règlement du Parlement est adoptée.

10 Proposition de décret octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 (doc. 79 (2019-2020) n° 1)

10.1 Vote nominatif sur l’ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l’ensemble de la proposition de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

65 membres ont pris part au vote.

55 membres ont répondu oui.

10 membres se sont abstenus.

En conséquence, la proposition de décret est adoptée. Elle sera soumise à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Nous sommes arrivés au terme de nos travaux. La séance est levée.

– *La séance est levée à 16h05.*

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.